

## CYBERGUN devient CALIBRE et annonce la reprise de cotation

31 juillet 2025

# CYBERGUN annonce son changement de nom pour devenir CALIBRE ainsi que la reprise de cotation de ses actions.

Comme annoncé, la dernière Assemblée générale des actionnaires a approuvé le changement de dénomination sociale du Groupe pour devenir CALIBRE afin de matérialiser sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir.

Le code ISIN de l'action reste inchangé (FR0014004QR6). Le code mnémonique ALCYB devient ALIBR. Ce changement sera effectif à compter du 04 août 2025 pour l'action cotée sur le marché Euronext Growth à Paris.

Par ailleurs, à la suite de la publication du rapport financier annuel 2024, la cotation des actions du Groupe reprendra demain matin à l'ouverture.

Recevez gratuitement toute l'information financière de CALIBRE par e-mail en vous inscrivant sur : <a href="https://www.cybergun.com">www.cybergun.com</a>

#### A propos de CALIBRE :

Fondé en 1986, CALIBRE est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entrainement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2024, CALIBRE a réalisé un chiffre d'affaires de 44 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CALIBRE est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0014004QR6 – ALIBR) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

### Contacts:

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse: Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor: +33 1 56 69 61 86

#### Avertissement:

La société CALIBRE rappelle que des bons de souscription d'actions (BSA) sont en circulation. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution, en raison du grand nombre de titres pouvant être émis en cas d'exercice de tout ou partie de ces bons par leur(s) porteur(s).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la Société admise à la négociation qui a émis de telles valeurs mobilières.

Un suivi de ces BSA est disponible sur le site de la Société : www.cybergun.com/bsa/